

Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

Musique, Classique à contemporain

- Introduction p. 2
- Le cursus en tableaux p. 3
- Descriptif des UE p. 4
- Évaluation et organisation du cursus p. 7
- Validation des Acquis Antérieurs p. 11
- Les conseillers aux études p. 12

1. Introduction

Le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.) est, avec le cycle concertiste, l'une des deux formations pré-professionnelles du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

Ce cycle a pour objectif de préparer à l'entrée dans un des établissements d'enseignement supérieur que sont les Pôles Supérieurs, les CNSMD ou autres écoles supérieures, les universités étrangères, les Cefedem.

Ce parcours est limité à deux ans (voire trois ans sur demande dérogatoire) avec l'obligation de présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur au plus tard lors en 2e année.

Le cursus se décompose en 4 Unités d'enseignement (UE) :

- UE 1 : Discipline principale
- UE 2 : Disciplines complémentaires
- UE 3 : Culture musicale
- UE 4 : Préparation à l'enseignement supérieur

Ce cycle est un cycle de préparation et, comme tel, ne délivre aucun diplôme ; néanmoins, le livret de l'étudiant attestera des compétences acquises et du parcours détaillé qui aura été suivi dans ce cadre.

Les conseillers aux études assureront le suivi des études et accompagneront les élèves au sein du cursus et dans la construction de leur projet professionnel.

2. Le cursus en tableaux

Unités d'Evaluation	Cours ou activité	Temps cours hebdo	Évaluation
UE 1 Discipline principale	Discipline principale instrumentale, travaux dirigés, répétitions	1h (+)	Contrôle continu et audition(s)
UE 2 Disciplines complémentaires	Musique de chambre	1h	Contrôle continu + 2 auditions
	Orchestre (instruments symphoniques) <i>ou</i> Ensemble Vocal	3h	3 sessions / an
	Atelier optionnel et facultatif : déchiffrage, impro, accompagnement, harmonie au clavier, etc.	1h	Contrôle continu
UE 3 Culture musicale	Formation musicale	3h	Contrôle continu
	Analyse <i>ou</i> écriture	2h	Contrôle continu
	Culture musicale <i>ou</i> histoire de la musique <i>ou</i> technique du son	2h	Contrôle continu
UE4 Préparation à l'enseignement supérieur	Journées "Tous en scène"	4 journées de 7h / an	Présence aux 4 journées
	Stages d'immersion dans l'enseignement supérieur	Durée significative	Un stage dans le cursus
	Concours d'entrée dans une structure d'ES (obligatoire en 2 ^e année)	//	Résultat

3. Descriptif des UE

Les Unités d'Enseignements (U.E.) se répartissent les différents champs d'enseignement :

UE 1

Elle est constituée de la **discipline principale instrumentale** :

- **Discipline principale instrumentale** : c'est votre cours d'instrument hebdomadaire d'une durée d'une heure hebdomadaire. Ce cours est évalué sur la base du contrôle continu et par la participation aux travaux dirigés, répétitions et auditions organisés par votre professeur.

UE 2

Elle est constituée des **disciplines complémentaires** à la discipline principale :

- **Musique de chambre** : c'est votre cours de musique de chambre d'une durée d'une heure hebdomadaire. Ce cours est évalué sur la base du contrôle continu et par la participation à au moins **deux auditions** par année de cursus.
- **Orchestre ou Ensemble Vocal** : Votre formation à l'orchestre est validée par au moins **trois sessions d'orchestre** du DFO du CRR. Pour les instruments non orchestraux, c'est votre participation à l'**Ensemble Vocal** du CRR qui valide ce module.
- **Ateliers** : Ils sont optionnels et facultatifs : selon vos besoins de formation et votre instrument, ainsi que les possibilités d'accueil dans les cours, vous pouvez participer à des ateliers annuels de déchiffrage, d'accompagnement (pour les pianistes), d'harmonie au clavier, d'improvisation, etc. Parlez-en à votre conseiller.

UE 3

- **Formation musicale** : cours hebdomadaire de trois heures vers lequel vous serez orienté à l'issue du test d'entrée et/ou de la validation de votre UV de FM de DEM. Ce cours est évalué par un contrôle continu.
- **Écriture ou analyse** : cours hebdomadaire de deux heures à choisir au CRR de Paris ou dans les conservatoires d'arrondissement (CMA) selon les places disponibles. Ce cours est évalué par un contrôle continu.
- **Culture musicale ou histoire de la musique ou techniques du son** : cours hebdomadaire de deux heures à choisir au CRR de Paris ou dans les conservatoires d'arrondissement (CMA) selon les places disponibles. Ce cours est évalué par un contrôle continu.

UE 4

Elle est constituée des enseignements et des activités de **préparation à l'environnement supérieur** :

- **« Tous en scène »**

Il s'agit de **quatre journées de formation** réparties sur l'année scolaire et dédiées à l'apprentissage de la scène et à la préparation des concours. Ces journées sont animées par :

- Des intervenants culturels (ingénieurs culturels, agents artistiques, professeurs des filières culturelles universitaires, directeurs des CRR, inspecteurs de la musique, directeurs de festivals, journalistes, etc.)
- Des spécialistes du coaching scénique et de la psychologie artistique (trac, communication avec le public, expression artistique, gestion du stress, charisme, etc.)
- Des spécialistes de la physiologie du musicien (kinésithérapeutes, méthode Feldenkrais, technique Alexander, Yoga, tai-chi, sophrologie, etc.).

Ces journées proposent des mises en situation scénique (ces journées ont lieu le samedi dans l'auditorium du CRR), des ateliers thématiques, des moments d'échanges sur l'enseignement supérieur et la vie professionnelle.

Votre présence et votre participation sur scène sont obligatoires et participent à l'évaluation du cursus.

- **Stages d'immersion dans l'enseignement supérieur** : Chaque élève participera, avec l'aide de son conseiller aux études, à **au moins un stage** dans le parcours de CPES dans une structure d'enseignement supérieur (PSPBB, Pôle sup 93, CNSM, Universités, etc.) : participation à des sessions d'orchestre, des spectacles, des master-classes en partenariat avec le CRR, des ateliers de connaissance du milieu professionnel, des auditions, etc.
- **Concours d'entrée dans une structure d'enseignement supérieur** : L'objectif du cursus est la préparation à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. Chaque étudiant pourra se présenter à plusieurs concours pendant son cursus mais **au moins à un concours d'entrée** avant la fin de la deuxième année.

Tous les cours du cursus doivent être suivis durant toutes les études dans le cycle, toutes années confondues (hors VAA ou dispense à l'issue du test ou par votre conseiller aux études) même si vous avez déjà étudié ces disciplines en cycle spécialisé ou dans d'autres cursus (S2TMD par exemple).

Si vous avez suivi, par exemple, des cours d'analyse, de FM ou d'histoire de la musique et obtenus votre UV dans ces matières en cycle spécialisé ou en filière S2TMD, vous n'êtes pas dispensé des cours identiques du cursus CPES car les enseignements en CPES ont un objectif différent à celui des autres cursus

4. Evaluation et organisation du cursus

Évaluation du cursus

Le CPES ne délivre aucun diplôme mais dispense une formation complète en vue d'acquérir les aptitudes requises aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger

Le niveau et les progrès des élèves sont ainsi évalués directement par les professeurs et les auditions du CRR ou lors des concours d'entrée dans des structures d'enseignement supérieur.

L'assiduité à l'ensemble des cours du cursus, la participation aux auditions, aux concours, aux évaluations propres à chaque enseignement, la réalisation d'un stage d'immersion sont les éléments indispensables à la validation du cursus.

Le livret de l'élève

L'autonomie est un facteur essentiel de réussite des études dans l'enseignement supérieur et dans la vie professionnelle.

Le livret de l'élève est l'outil de suivi des études que nous mettons à votre disposition dans le cadre du CPES.

Vous recevrez ce livret de la part de votre conseiller aux études en début de cursus. Vous remplirez ce livret au format de fichier word (.docx) en y indiquant toutes les informations concernant vos études et vos expériences artistiques. Nous vous conseillons de le remplir au fur et à mesure et **au moins une fois par mois**.

Au mois de mai, votre conseiller vous demandera le livret rempli afin de procéder à la validation de votre cursus conjointement avec les directeurs du CRR à partir des éléments qu'il contient. N'hésitez pas à le contacter à tout moment pour la gestion de votre livret ou/et le suivi de votre cursus.

Ce livret pourra être consulté par les responsables pédagogiques ou directeurs des écoles d'enseignement supérieur où vous vous présenterez, en France comme à l'étranger.

Allez au bout de vos exigences, présentez-vous sous votre meilleur jour et de la meilleure façon possible afin que les éléments qui illustrent votre parcours en CPES soient facilement lisibles et identifiables.

C'est ce que vous écrivez et ce que vous présentez qui constituera votre livret même si nous sommes à vos côtés pour vous guider dans cette démarche.

Organisez votre cursus

Tous les cours de votre cursus doivent s'organiser à la rentrée scolaire et être effectifs **au plus tard fin septembre**.

UE 1

Discipline principale : prenez contact avec votre professeur dès la rentrée scolaire en le rencontrant lors de ses jours et horaires de cours affichés dans le hall du CRR. Si vous tardez à le rencontrer, prenez contact avec votre conseiller aux études afin qu'il organise un rendez-vous avec votre professeur.

Votre professeur d'instrument est, généralement, celui que vous avez indiqué comme premier choix dans votre fiche d'inscription (dans la mesure des possibilités d'accueil dans les cours demandés) après confirmation de l'administration du CRR. Néanmoins, n'hésitez pas à demander quel est votre professeur si vous ne possédez pas cette information.

UE 2

Musique de chambre : vous êtes libre du choix de votre professeur de musique de chambre. Vous pouvez rencontrer les professeurs en vous présentant dès la rentrée scolaire aux jours des rendez-vous qu'ils organisent début septembre ou en les rencontrant à leurs jours et heures de cours dans les différents conservatoires. Vous pouvez aussi demander l'aide de votre conseiller aux études qui établira le contact avec eux.

Attention ! les classes de musique de chambre sont très demandées. Rencontrez les professeurs dès la rentrée scolaire ou demandez conseil à votre conseiller. La musique de chambre est un cours obligatoire de votre cursus.

Sessions d'orchestre ou ensemble vocal : vous prendrez connaissance par affichage à côté du bureau des régisseurs (4^o étage) des **sessions d'orchestre** :

- en octobre de l'année scolaire pour les nouveaux admis.
- en mai-juin de l'année scolaire N-1 pour les élèves en 2^o année (ou 3^o année) de CPES

Ces informations détaillent le programme, la distribution, les effectifs et la période totale de chaque session (partielles, tutti etc.).

Dès la publication de ces informations, prenez contact avec le régisseur de l'orchestre (bureau au 4^o étage du CRR) pour lui indiquer vos préférences à participer à 3 sessions sur les 5 proposées chaque année ; il sera tenu compte de vos préférences autant que possible.

En cas de surnombre pour un pupitre, la direction arbitre en prenant avis des enseignants concernés.

L'affectation est effective une fois qu'elle est confirmée par l'administration par voie d'affichage au CRR.

Changements de session en cours d'année : ils sont envisageables si vous proposez avant le début des répétitions, par écrit, à la validation de la direction, une permutation avec un(e) camarade, contresignée par l'intéressé(e).

Les étudiants des disciplines non symphoniques (piano, guitare, orgue, accordéon) participeront à **l'Ensemble Vocal** du CRR (contact : Olivier BARDOT : bardolivier@gmail.com) ou aux ensembles vocaux des CMA.

Ateliers optionnels : Selon vos besoins et vos souhaits, vous pouvez participer (ou pas) à des cours de déchiffrage, d'improvisation, d'accompagnement (pour les pianistes), d'harmonie au clavier, de piano complémentaire ou d'autres cours que proposent le CRR ou les CMA dans la mesure des capacités d'accueil. Prenez contact avec les professeurs de ces disciplines pour vous inscrire à leurs cours.

UE 3

Formation musicale :

- Votre UV de FM du DEM instrumental est validée : selon les résultats du test d'écoute et de culture, vous êtes exempté de formation musicale ou orienté vers un cours de formation musicale spécifique.
- Votre UV de FM du DEM instrumental n'est pas validée : Vous serez orienté vers un degré de formation musicale correspondant à son niveau. Dans ce cas, la présence à l'ensemble vocal est obligatoire pour tous les instruments car faisant partie intégrante du cursus de FM.

Les affectations nominatives aux cours spécialisés de CPES seront affichées à la rentrée dans le hall du CRR.

Écriture, Analyse, Culture musicale, histoire de la musique, techniques du son :

La liste des cours disponibles au CRR et dans les CMA vous sera communiquée en début d'année scolaire. Prenez contact avec le conservatoire où se trouve le cours que vous avez choisi pour connaître les disponibilités d'accueil et vous y inscrire au plus tôt.

UE 4

« Tous en scène » : Le programme des journées « tous en scène » vous sera communiqué par mail par votre conseiller en début d'année scolaire ; notez les dates prévues dans vos agendas pour être présents à ce module.

Stage d'immersion dans l'Enseignement Supérieur : Votre conseiller vous fera des propositions de stage au cours de l'année selon les offres proposées par les conservatoires supérieurs.

Concours d'entrée dans un établissement d'Enseignement Supérieur : Décidez au plus tôt avec votre professeur d'instrument du ou des concours d'entrée dans un établissement d'Enseignement Supérieur que vous présenterez pendant votre cursus en CPES. Il est obligatoire de présenter un concours d'entrée au cours de la 2^o année de cursus (et en 1^o année pour ceux qui le souhaitent)

Toute absences aux cours ou demande de congés devront être signalées à votre conseiller aux études et aux services de scolarité tel que le prévoit le règlement intérieur du CRR. Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet d'un avertissement

5. Validation des Acquis Antérieurs

Si vous avez déjà effectué tout ou une partie de l'UE 3 **dans l'enseignement supérieur**, vous pouvez demander à valider vos acquis antérieurs : cela s'appelle une demande de « VAA ».

Pour faire cette demande, il vous suffit de remplir la fiche de VAA qui vous sera remise par votre conseiller en joignant une copie des diplômes ou tout justificatif témoignant de votre niveau de formation dans une ou plusieurs disciplines de l'UE 3.

Votre demande sera étudiée par une commission composée du directeur du CRR, du responsable pédagogique et d'un professeur du département qui proposera selon les cas :

- La validation
- Une mise en situation par le professeur
- Une validation par examen (type exemption)
- Le refus de toute validation

La validation donne lieu, selon les cas, à :

- La validation totale d'une discipline
- La dispense de tout ou partie des cours d'une ou plusieurs disciplines

6. Les conseillers aux études

L'équipe pédagogique du CPES est constituée des directeurs, des professeurs, des conseillers aux études, des personnels administratifs de scolarité et d'autres services plus spécifiques.

Votre conseiller aux études a pour mission de **vous accompagner pédagogiquement dans votre cursus**, de vous conseiller sur vos orientations professionnelles, d'organiser votre cursus, de valider avec vous votre livret d'étudiant, de valider avec les membres du conseil d'orientation votre cursus ou toute demande d'année supplémentaire dans le cycle.

N'hésitez pas à le joindre pour partager avec lui votre évolution dans le cursus, vos projets et de lui faire part de vos éventuelles difficultés.

Votre conseiller aux études est :

Pascal Le Corre

Tél : 06 11 744 777

Mail : plecorre-crr@gmail.com

Vous pouvez le contacter par mail ou téléphone ou le rencontrer au CRR sur rendez-vous.

Pour les sessions d'orchestre et le DFO, contactez Kamal Dahmani (4^o étage du CRR) :

Kamal.dahmani@paris.fr

Pour toute question d'ordre administratif, vous devez vous adresser à :

- Khaled ZORGATI: khaled.zorgati@paris.fr : les inscriptions administratives et le suivi de la scolarité des CPES, demande de bourses, absences
- Nathalie MARKOVINA, Stéphanie MACHU : Attestations de scolarité dac-crr.scolarite@paris.fr ou 01 44 90 78 42
- **Responsable des classes à Double-Cursus** : Ann VIGNAL : ann.vignal@paris.fr

Leurs bureaux se trouvent au 4^o étage du CRR.

Pour l'attribution des studios de travail, demandez aux agents d'accueil du CRR : Frédéric Boivin, Mohamed Boufalgha, Sébastien Cambon, Nicolas Crouzevialle, Vincent Poirier, Laurent Trompette

Pour tout autre contact concernant le CRR, accédez au site :

<http://crr.paris.fr>

Et à l'organigramme des services

<http://crr.paris.fr/XPDF/pdf/Organigramme.pdf>